
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 13 AOÛT 2025 À 9 H 00**

CE-20250813-2533**ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI
- LOT 1 600 243**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Gymnase et formation athlétique (7425)» du groupe d'usages «Commerce de services, de détail, d'hébergement, de restauration et de divertissement (C2)» sur le lot 1 600 243 du cadastre du Québec, situé au 912, rue Michelin.

(SD-2025-4086)

COPIE CONFORME